

BREVET D'INVENTION.

XX. — Articles de Paris et industries diverses.

N° 577.996

1. — JEUX, JOUETS, THÉÂTRES, COURSES.

Élément de construction de toit pour boîtes de construction.

Société dite : F. AD. RICHTER & C^o, A. G. BAUKASTENFABRIK résidant en Allemagne.

Demandé le 1^{er} mars 1924, à 14^h 36^m, à Paris.

Délivré le 19 juin 1924. — Publié le 13 septembre 1924.

(Demande de brevet additionnel déposée au Allemagne le 16 novembre 1923. — Déclaration du déposant.)

La présente invention a pour objet un élément de construction de toit formant à la fois poutre et tuile, pour boîtes de construction, cet élément de construction ayant pour but de former aussi bien la couverture que la charpente.

Pour obtenir ce résultat, l'élément possède la forme d'un prisme pentagonal, dont la section est composée d'un triangle rectangle et d'un rectangle ou rhomboïde placé sur l'hypoténuse du triangle. Dans cette disposition la section triangulaire remplit le rôle de charpente, en donnant la résistance statique nécessaire à la section rectangulaire, qui forme la couverture et possède en conséquence un rôle uniquement décoratif.

Dans le dessin ci-joint, les fig. 1 à 7 représentent une forme d'exécution de l'élément de construction et son application.

La fig. 1 est une vue de deux éléments de construction, chacun représentant à la fois une tuile et un élément de charpente, tandis que les fig. 2 à 7 représentent des combinaisons de ces éléments de construction pour former diverses toitures. Pour distinguer les deux sections partielles de l'élément, ces sections sont pourvues sur la fig. 1 de hachures différentes.

L'élément de construction *a* possède une section qui se compose d'un triangle rec-

tangle *b, c, f* à laquelle se raccorde sur l'hypoténuse un rectangle *b, c, d, f* dont les cathètes ont mêmes longueurs que deux côtés de section voisins de l'élément de construction en forme de cube. Aucune de ces sections employées séparément ne permettrait d'obtenir le résultat désiré.

En effet, les tuiles connues, obtenues par division du rectangle ou du carré suivant une diagonale, comportent l'inconvénient qu'il n'existe pas de matière, entrant en ligne de compte pour les constructions, qui permette d'établir les arêtes produites aux deux angles de l'hypoténuse avec une précision telle que la longueur des cathètes coïncide pratiquement avec la longueur de l'unité de cube adjointe. Les arêtes se brisent sur les angles aigus, de sorte qu'il se forme entre les diverses tuiles une forte fente qui permet de voir, par l'interruption de la couverture, la construction sous-jacente.

En outre, on ne doit pas employer d'arêtes aigües, car ces arêtes sont dangereuses pour les enfants, et parce qu'il n'existe aucune matière qui permette de les établir de manière sûre à la rupture. D'autre part, la couverture seule ne serait pas utilisable, parce qu'elle ne peut pas être assemblée avec la maçonnerie à degrés rectangulaires. La couverture n'aurait pas d'appui, et pour réaliser cet appui il fau-

drait se servir d'autres constructions auxiliaires, qui représenteraient une complication considérable.

L'élément de construction de la présente invention supprime tous ces inconvénients.

Les angles aigus du triangle deviennent sur le côté de l'hypoténuse des angles obtus par assemblage des deux sections.

Deux éléments de construction superposés se joignent par les petits côtés b, c et f, d et empêchent en conséquence de voir à l'intérieur du toit. La construction interne du toit, autrement nécessaire, peut être complètement supprimée, et l'élément de construction peut être posé librement par ses extrémités d'un pignon à l'autre.

Les cathètes e, f et e, b , formant un angle droit, assurent à l'élément un appui solide, du fait qu'elles s'adaptent dans les gradins horizontaux et verticaux des cubes pour obtenir la forme de toiture désirée.

On peut ainsi former des toits d'inclinaison et de forme différentes, La fig. 2 montre schématiquement un toit à pente rapide, la fig. 3 un toit plat, la fig. 4 un toit mansardé, la fig. 5 un toit en coupe, la fig. 6 un toit avec deux pentes différentes. La fig. 7 montre un toit avec pentes différentes formé d'un seul élément de construction du fait que cet élément est posé sur l'hypoténuse, à l'encontre des exemples précédents.

Il faut encore noter que dans la formation du prisme, le rectangle peut aussi être placé sur l'une des cathètes, et qu'on peut former avec cet élément une couverture continue. Il s'y ajoute l'avantage que la surface frontale supérieure du rectangle forme un appui horizontal pour monter des adjonctions au toit, lorsqu'on se sert du prisme à rectangle ver-

tical, et qu'en position horizontale de ce rectangle on peut établir un profil de corniche.

Les fig. 8 et 9 permettent de se rendre compte de cette disposition.

Dans ces figures, a désigne de nouveau le prisme avec rectangle b, c, d, f , se raccordant à une cathète. Dans la fig. 3 le rectangle est vertical. Sa surface frontale c, b forme d'une part avec les éléments joints la couverture close, et d'autre part cette surface horizontale constitue un appui convenable pour monter des adjonctions quelconques au toit.

Lorsque les prismes sont disposés avec le rectangle horizontal, ainsi que représenté sur la fig. 9, le prisme forme une corniche par son arête c, b , dépassant la maçonnerie.

RÉSUMÉ :

1° Élément de construction pour boîtes de construction, caractérisé en ce que sa section se compose d'un triangle rectangle et d'un rectangle se raccordant à l'hypoténuse du triangle, tandis que les surfaces contenant les cathètes du triangle représentent les surfaces d'appui, que la surface contenant le côté du rectangle parallèle à l'hypoténuse représente la couverture, et que les surfaces perpendiculaires à la couverture et situées entre cette couverture et les surfaces d'appui représentent les surfaces de joint des éléments superposés.

2° Élément de construction d'après 1°, caractérisé en ce que le rectangle est raccordé à l'un des côtés de cathète.

Société dite :

F. AD. RICHTER & C^o, A. G. BAUKASTENFABRIK.

Par procuration :

Émile BERT.

N° 577.996

Société dite :

Pl. unique

F. Ad. Richter & C°, A. G. Baukastenfabrik

Fig. 1

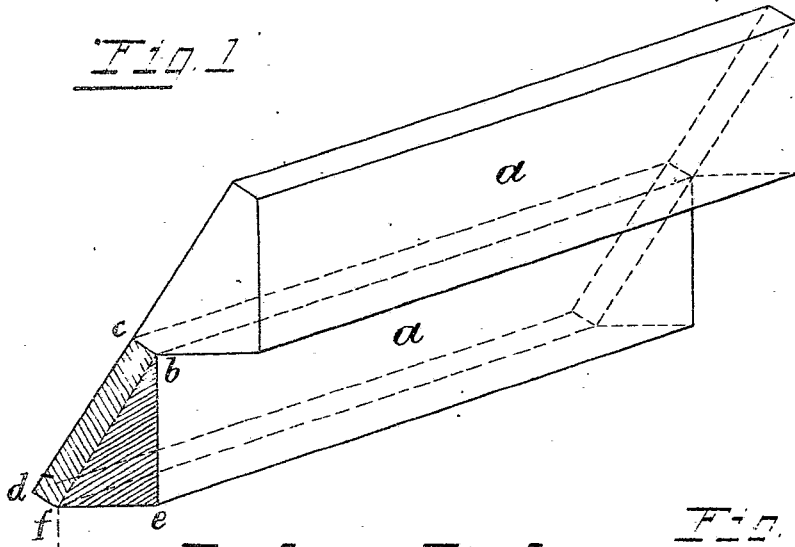


Fig. 2

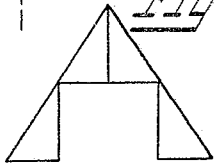


Fig. 3

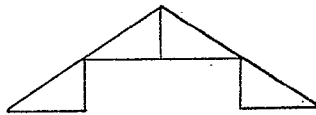


Fig. 4

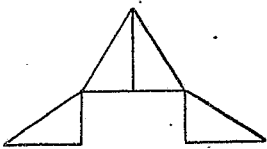
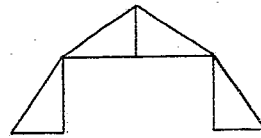


Fig. 5

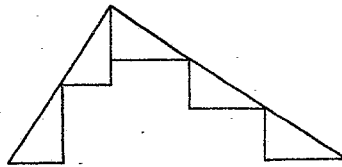


Fig. 6



Fig. 7

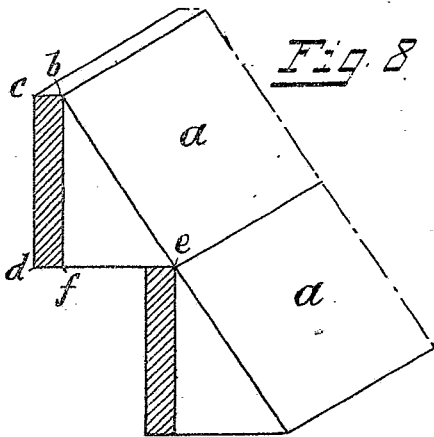


Fig. 8

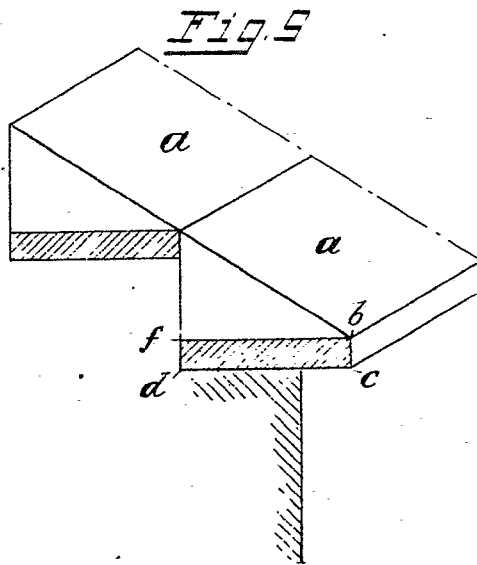


Fig. 9